COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Tanya BONJOUR
intitulée « Rien ne sert de rouler vite, il faut partir à point »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 28 février 2024, Madame la Conseillère communale Tanya BONJOUR a déposé l'interpellation suivante:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chers collègues,

La mobilité… Vaste et clivant sujet. Au sein de notre commune, qu'il s'agisse des centimètres de bitume consacrés à tels ou tels types d'usager, des places destinées ou non à du parking, des heures perdues dans les bouchons les week-ends de festivals, ou encore qu'elle soit de compétences de notre conseil ou non, la mobilité n'a de cesse de nous donner foisonnant sujets sur lesquels palabrer.

Il en est un qui devrait pourtant faire davantage consensus selon moi et pourtant pas des moindre dans nos débats. Celui des zones 30. Nul besoin de prouver encore son importance pour préserver notre santé mentale et physique, diminuant stress et la pollution atmosphérique et sonore, ou encore pour renforcer la sécurité de tous les usagers, en particulier des enfants sur le chemin de l'école, permettant somme toute un mieux vivre ensemble. Les grandes villes suisses et européennes nous ouvrent la voie en ce sens et les retours sont particulièrement réjouissants. Il est utile de rappeler que le 30 km/h réduit les accidents graves de 38 % en cas de collision, le piéton renversé a 90 % de chance de survie, contre 30 % à 50 km/h. À 30 km/h, la distance de freinage (temps de réaction inclus) est aussi divisée par deux et en moyenne, passer de 50 à 30 km/h permet de réduire le bruit de moitié. Ces avantages sont à mettre en parallèle avec une durée de trajet quasiment inchangée et une meilleure fluidité du trafic.

Dans notre commune, nombreux sont les habitants qui se sont penchés sur la question et se demandent quand de telles zones seront enfin implantées sur les tronçons problématiques qu'ils ont d'ores et déjà signalés. Maintenant que le poste de délégué-e à la mobilité a été mis en place, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me permets de vous poser les questions suivantes :

1) *Existe-t-il un plan de zones de 30 en réflexion sur notre territoire ?*
2) *Si c'est le cas, existe-t-il un calendrier concernant la planification de telles zones dans notre commune ?*
3) *Et si oui, quand pourrons-nous avoir connaissance des zones projetées ?*
4) *Si rien de concret sur la question n'est prévu sur ce sujet, ce mandat est-il prévu prochainement au calendrier de notre futur.e délégué.e à la mobilité ?*

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est très sensible au bien-être de ses habitants et de ses hôtes, raison pour laquelle elle a demandé la création de deux nouveaux postes de délégués à la durabilité et aux mobilités. Ces nouvelles fonctions permettront d'améliorer de manière coordonnée, dynamique et proactive nos réponses aux évolutions attendues permettant d'améliorer le vivre ensemble.

Plusieurs zones 30 et une zone de rencontre existent déjà sur le territoire montreusien ; ces dernières figurent sur la plateforme cartoriviera, visible sur le lien https://map.cartoriviera.ch/s/Gt95k

De plus, pour répondre à l'ordonnance de la protection contre le bruit (OPB), le 30 km/h de nuit devrait être introduit d'ici fin 2024 sur certains secteurs urbanisés de la Commune. Enfin, il est prévu, dans le cadre du projet de requalification de la Grand-Rue (MontCAD) de demander au Canton un abaissement de la vitesse à 30 km/h de la rue.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1) Existe-t-il un plan de zones de 30 en réflexion sur notre territoire ?

Un recensement existe en lien avec les différentes demandes et les intentions quant à ce type de zones. Le territoire montreusien étant constitué de secteurs très différenciés, ces dernières nécessitent de s'inscrire dans une logique cohérente ; des réponses adaptées à chaque situation doivent donc être étudiées.

A ce jour, ce recensement intègre notamment les secteurs suivants :

Zones 30 ou 20 :

- Zone scolaire de Montreux-Est (av. Belmont/rue de la Gare/rue industrielle/rue d'Étraz)
- Centre du village de Chailly
- Sonzier
- Rue du Port
- Chernex (route de la Fin-du-Craux)
- Chemin de Saint-Georges

Zone piétonne :

- Rue de l'Église-Catholique

Certains secteurs, notamment la zone scolaire de Montreux-Est, ou la requalification de la rue du Port, font l'objet d'études assez avancées.

2) Si c'est le cas, existe-t-il un calendrier concernant la planification de telles zones dans notre commune ?

La zone scolaire de Montreux-Est devrait être mise à l'enquête d'ici à fin 2024, sous réserve des procédures cantonales d'autorisation. La requalification de la rue du Port devrait être mise à l'enquête dans le courant du premier semestre 2025.

Pour les autres secteurs, le plan d'ensemble avec son calendrier sera effectué dès l'arrivée de la personne déléguée aux mobilités, prévue en août 2024.

3) Et si oui, quand pourrons-nous avoir connaissance des zones projetées ?

Une communication au Conseil communal peut être envisagée au 1er semestre 2025.

4) Si rien de concret sur la question n'est prévu sur ce sujet, ce mandat est-il prévu prochainement au calendrier de notre futur.e délégué.e à la mobilité ?

Voir réponse à la question 2).

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Tanya BONJOUR, intitulée « Rien ne sert de rouler vite, il faut partir à point ».

Ainsi adoptée le 3 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	S. Varrin

L.S.